

DOSSIERS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR DE LA CDAC
du 29 septembre 2021
Salle Jean-Paul Proust

Dossier n° 2021-09 - 9 h 30 : demande d'extension de 274m² d'un supermarché LIDL à Gournay-en-Bray, déposée par la SNC LIDL.

Composition de la commission :

- le maire de Gournay-en-Bray, commune d'implantation, ou son représentant ;
- madame Christine LESUEUR, vice-présidente en charge du développement économique, désignée par la communauté de communes des 4 rivières dont est membre la commune d'implantation ;
- le président du pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du pays de Bray chargé du schéma de cohérence territoriale dans le périmètre duquel est située la commune d'implantation, ou son représentant ;
- le président du conseil régional, ou son représentant ;
- le président du conseil départemental, ou son représentant ;
- monsieur Pascal LECOURT, vice-président de l'agglomération Fécamp Caux littoral ou monsieur Jean-Louis ROUSSELIN, vice-président de la communauté de l'agglomération havraise, représentant les intercommunalités au niveau départemental ;
- monsieur Sylvain BULARD, maire de Blacqueville ou monsieur Nicolas LANGLOIS, maire de Dieppe, représentant les maires au niveau départemental ;
- monsieur François MARTOT ou monsieur Gilbert WAXIN (UFC Que choisir) et monsieur Hubert GUILBERT ou madame Catherine MARC (INDECOSA-CGT), personnalités qualifiées en matière de la consommation et de la protection des consommateurs ;
- madame Valérie LOPES (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) et monsieur Badredine DADCI ou monsieur Guy PESSY, (France nature environnement Normandie), personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire.

Pour le département de l'Eure :

- madame Chantal ARVIN-BEROD, maire de Bézu-la-Forêt ;
- monsieur Marc HEUDE, personnalité qualifiée en matière de développement durable et d'aménagement du territoire-

Pour le département de l'Oise :

- monsieur Alain LEVASSEUR, maire de Saint-Germer-de-Fly ;
- monsieur Emmanuel VAN ROEKEGHEM (AFOC 60), personnalité qualifiée en matière de la consommation et de la protection des consommateurs.

Dossier n° 2021-10 - 10h15 : demande de régularisation de l'extension d'un ensemble commercial de 1 689 m² à Ferrières-en-Bray, déposée par la SASU CAROLINE.

Composition de la commission :

- la maire de Ferrières-en-Bray, commune d'implantation, ou son représentant ;
- le président de la communauté de communes des 4 rivières dont est membre la commune d'implantation, ou son représentant ;
- le président du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays de Bray chargé du schéma de cohérence territoriale dans le périmètre duquel est situé la commune d'implantation, ou son représentant ;
- le président du conseil régional, ou son représentant ;
- le président du conseil départemental, ou son représentant ;
- monsieur Pascal LECOURT, vice-président de l'agglomération Fécamp Caux littoral ou monsieur Jean-Louis ROUSSELIN, vice-président de la communauté de l'agglomération havraise, représentant les intercommunalités au niveau départemental ;
- monsieur Sylvain BULARD, maire de Blacqueville ou monsieur Nicolas LANGLOIS, maire de Dieppe, ou monsieur Eric PICARD, maire de Gournay-en-Bray, représentant les maires au niveau départemental ;
- monsieur François MARTOT ou monsieur Gilbert WAXIN (UFC Que choisir) et monsieur Hubert GUILBERT ou madame Catherine MARC (INDECOSA-CGT), personnalités qualifiées en matière de la consommation et de la protection des consommateurs ;
- madame Valérie LOPES (Conseil d'architecture, d'urbanisme, d'environnement) et monsieur Badredine DADCI ou monsieur Guy PESSY, (France nature environnement Normandie), personnalités qualifiées en matière de développement durable et d'aménagement du territoire.

Pour le département de l'Oise :

- monsieur Pascal AUGER, maire de Sérifontaine ;
- monsieur Emmanuel VAN ROEKEGHEM (AFOC 60), personnalité qualifiée en matière de la consommation et de la protection des consommateurs.